

Communiqué de presse du Conseil d'Etat

24 juillet 2013

La version Internet fait foi

Ensuite, un bilan sera effectué afin de déterminer le type d'objets devant lui être soumis de manière à garantir un traitement efficace du temps de la procédure.

*Pour toute information complémentaire : M. Gérard Widmer, direction générale de la mobilité, DIME,
☎ 022 546 78 32.*

Accessibilité du quartier de la Jonction: résultats d'une étude attendus pour l'automne

En réponse à une [pétition des habitants du quartier de la Jonction intitulée « Jonction : mort d'un quartier »](#), le Conseil d'Etat indique dans son rapport au Grand Conseil que l'introduction d'un nouveau schéma de circulation dans le quartier de la Jonction avait été rendue nécessaire suite à la mise en service du tram de Meyrin-Bernex, ce qui a impliqué de revoir tous les trajets des véhicules des Transports publics genevois (TPG). Toutefois, le gouvernement indique qu'une étude conjointe entre le canton et la Ville de Genève a été lancée pour analyser les conditions d'accès au quartier.

Cette étude, dont les résultats sont attendus pour l'automne 2013, doit déterminer les mesures qui permettraient d'améliorer l'accessibilité du quartier en fonction des objectifs de vitesse commerciale des transports collectifs, de réduction du trafic de transit sur le réseau de quartier et d'amélioration de la qualité de vie pour les résidents. L'adaptation de certains carrefours pourrait être proposée, avec des réintroductions de certains mouvements. Il conviendrait toutefois de tenir compte du rapport coûts-bénéfices de ces adaptations, car il importe également de garantir la progression des trams.

S'agissant de la compensation des places supprimées et déplacées, le bilan stationnement du tramway a fait l'objet d'une enquête publique liée à la procédure d'autorisation fédérale des plans. Il y a été convenu que la majeure partie des compensations se réalisera dans le cadre du parking Carré-Vert.

*Pour toute information complémentaire : M. Gérard Widmer, direction générale de la mobilité, DIME,
☎ 022 546 78 32.*

Abrogation d'un règlement obsolète sur les parkings

Le Conseil d'Etat a abrogé le règlement concernant les garages souterrains de l'Etat de Genève. Ce règlement, adopté en 1983, ne correspond plus à la réalité puisque ces infrastructures sont gérées par la Fondation des parkings.

Pour toute information complémentaire : M. Michel Turin, chef du service de la gérance, office des bâtiments, DU, ☎ 022 546 53 86.